

Évry ville nouvelle

Le manteau végétal

la création

Dominique PLANQUETTE

Versailles a eu son paysagiste,
nous avons eu le nôtre aussi

Document mémoire n° 15

avril 2014

SOMMAIRE

Avant-propos	page 4
--------------	--------

LE CONTEXTE PHYSIQUE

Physionomie du terrain début XVIII siècle	6
Fin XVIII siècle : Drainage du plateau	7
1943 : Hydrobase de Courcouronnes	8
1967 : Étude géologique et géotechnique	10
1970 : La mutation du plateau agricole	12

LA CRÉATION

Surface des espaces verts	14
Michel CHOQUET	15
Parc Henri Fabre	16
Parc du Lac	20
Parc des Loges	28
Parc des Coquibus	32
Parc du Rondeau	38
Parc de Saint Eutrope	42
Les parcs d'activités	46
Le golf	49
La Park-Way	50
La voirie automobile	54
Les espaces piétonniers	58
Le jardin du silence	62
500 000 ou 1 000 000 ?	63
Plan de situation des parcs dans la ville	65

AVANT-PROPOS

ESPACES VERTS ET URBANITÉ

Dans la ville, les espaces verts résultent toujours d'une patiente volonté de composition. Le conducteur attentif peut aisément remarquer cela en arrivant dans la ville nouvelle d'Évry. Que ce soit en provenance de Paris par l'autoroute, ou de l'ouest par la Francilienne, il observe qu'il passe du monde du cloisonnement et de la clôture, qui caractérise la banlieue ordinaire, à celui de voies paysagées, celui d'une Park-Way comme disent les spécialistes. Les voies s'écartent les unes des autres, pour vous promener dans un paysage de parc, entre les arbres, sur un relief plus ou moins vallonné.

Un tel résultat ne s'acquiert qu'en vertu d'une conception d'ensemble. Pour notre ville nouvelle, il est l'œuvre du paysagiste Michel CHOQUET. De 1967 à 1992 il travailla au sein d'une équipe pluridisciplinaire qui lui imposait mainte contrainte.

L'urbanité suppose, en effet, une forte variation du rapport minéral/végétal. Dans certaines parties, les espaces verts dominant, mais ailleurs, surtout dans les lieux de centralité, le minéral tient le dessus. L'urbanité, qui est art d'être ensemble, se nourrit de rencontre de foules, de "sociodiversité" pourrait-on dire en imitant les défenseurs de la biodiversité. Mais le va et vient du grand nombre dans des espaces fermés produit un effet oppressant, d'où le besoin de décompresser en trouvant un peu de solitude, de calme dans la nature. La ville nouvelle d'Évry s'est employée à rapprocher ces deux types de paysages. D'où le plan en X adopté pour la zone centrale. Il permet d'amener de vrais parcs, d'une quinzaine d'hectares au moins, jusqu'au contact du centre urbain situé à la croisée de l'X.

Cette domination du minéral à certains endroits n'est certainement pas facile à vivre pour un paysagiste, qui rêve toujours de « coulées vertes », de continuités végétales, de trames naturelles. De fait, il est en droit d'exiger la continuité. Même dans les zones les plus minérales, les arbres ont un rôle précieux à jouer, le long des boulevards et sur les places centrales. Mais il s'agit d'un rôle très différent de celui des parcs urbains, censés procurer plutôt l'isolement et le recul sur le tumulte. Toutefois le paysagiste doit savoir que ses beaux espaces arborés sont lieux d'insécurité nocturne, et que l'habitant préfère circuler sans crainte la nuit, sous des fenêtres sécurisantes.

Les contraintes que Michel CHOQUET a pu endurer dans son équipe ne s'arrêtent pas là. Souvent les ingénieurs, qui creusent des trous partout, lui demandaient de les débarrasser de 20 000, 30 000, 100 000 mètres cubes de terre. Face à toutes ces pressions, il a su trouver une issue, tout en servant ses préférences de paysagiste. « *J'ai toujours travaillé avec des bouts de ficelle* », estime-t-il. Mais il est aussi arrivé que ces sollicitations viennent au-devant de ses désirs. Ainsi au moment du modelage de l'échangeur Nord avec A6, celui que l'on prend au départ pour, ou à l'arrivée de Paris. Pour passer du terrain plat au parc vallonné, une noria de camions est venue déverser la terre enlevée du trou du Forum des Halles.

La signature de Michel CHOQUET émerge donc de tout ce contexte. On retrouve son goût pour les formes courbes qui adoucissent le paysage, en particulier dans le parc des Loges. Les trous et les bosses créent des entités affirmées, que l'on respecte plus longtemps. Car il sait aussi que la ville est une évolution perpétuelle, qui ne cesse de se recomposer sur place. Sa signature se lit encore dans cette triple allée de platanes le long de la Seine, juste avant l'écluse d'Évry, sur la rive gauche. Majestueuse ! Tout comme le parc des Coquibus, son préféré, plein de mystère. Il reprend et amplifie le joyau des chasses de la famille PASTRÉ, ancienne propriétaire des terres du plateau.

La genèse des espaces verts d'une ville nouvelle illustre aussi la difficulté d'arbitrer, entre toutes les fortes têtes d'une équipe pluridisciplinaire, où chacun campe sur les certitudes de sa spécialité. La ville est toujours une affaire de compromis. Une tâche délicate, qui revient aux élus. L'État leur avait un peu forcé la main, en imposant plus ou moins des projets qui n'avaient pas été choisis par les communes. C'était la génération des neuf villes nouvelles de l'ère gaullienne, qui maintenant est bien terminée. On comprend que pour mieux maîtriser l'urbanisme et le développement économique, la mode en vienne aujourd'hui à des entités supra-communales plus démocratiques, qui se cherchent. Car le risque est grand qu'avec le morcellement actuel, le maire, ne disposant pas d'une équipe de conception suffisante, soit sous influence du dernier spécialiste qui lui a parlé. En effet, les services techniques de nos petites communes sont plutôt adaptés à la gestion et à l'entretien, alors qu'une ville ne cesse d'évoluer et de se remodeler sur place. Pour repenser ces mutations, il deviendrait dangereux de fonctionner avec une équipe qui ne confronterait pas toutes les spécialités concernées par la complexité urbaine. Pour les villes nouvelles, l'État avait mis le prix de cette technicité. Il est bien au-dessus des moyens des actuelles communes.

Ajoutons que Michel CHOQUET, qui est un "taiseux", habite toujours sur le site de ses activités professionnelles. Il appartient à la catégorie de ceux qui faisaient une ville, avant de faire une carrière.

André DARMAGNAC

PHYSIONOMIE DU TERRAIN

Début XVIII siècle, les cartes font apparaître un sol très humide ou le bois des Coquibus n'existe pas.



1715, carte générale de la terre de Petit-Bourg



1735, carte des chasses du roi

FIN XVIII siècle : DRAINAGE DU PLATEAU

Le ru de l'Écoute-s'il-Pleut est un ruisseau artificiel souvent à sec qui ne coule que lorsqu'il pleut. Il a été creusé au XVIII^e siècle, avant la Révolution, afin d'assainir le plateau pour le rendre cultivable. Au départ de Vert-le-Grand, il s'écoule dans la Seine près de la base nautique actuelle de Ris-Orangis. Les endroits légèrement en creux du plateau qui n'ont donc pu être assainis se sont transformés en bois plus ou moins sauvages. Dans ces bois marécageux des animaux s'y enlisaient, devenaient fous, s'y noyaient ; ceci explique le nom de ces massifs boisés tels que : Bois-Sauvage, Bois-des-Folies, Bois-de-la-Tombe, Bois-du-Coq-qui-but...(et non pas « *On entendait les coq et maintenant les bus* » comme certains le prétendent aujourd'hui).

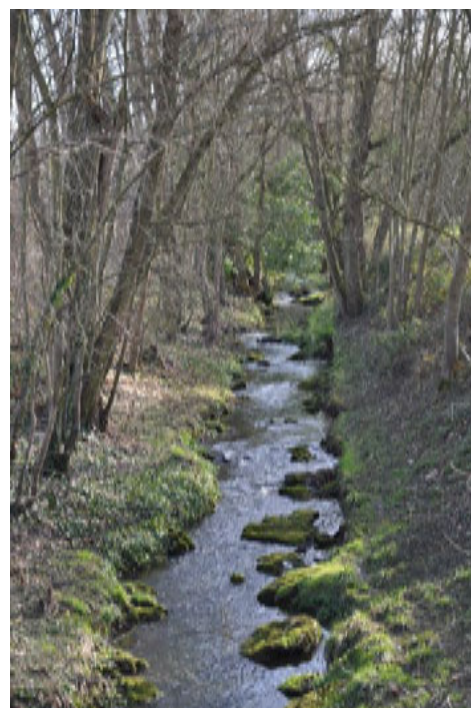
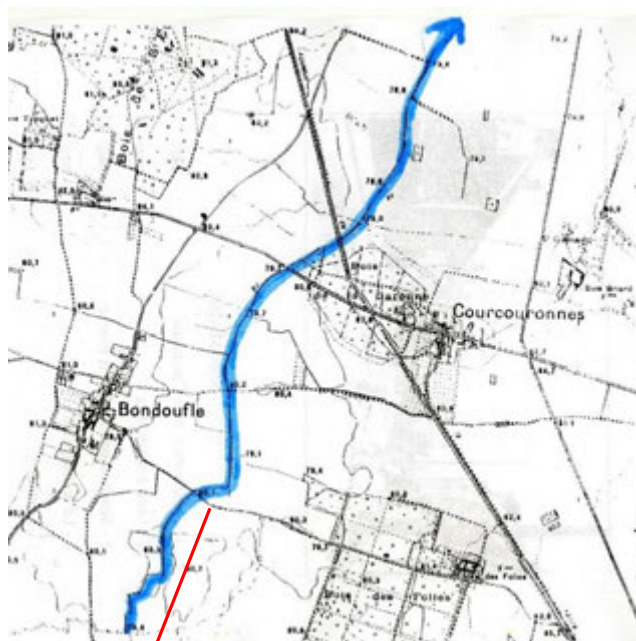
Extraits du Conseil municipal de Bondoufle en 1832 concernant l'entretien du "grand fossé" qui intéresse sept communes.

*« Considérant qu'il a été construit pour donner l'écoulement aux eaux des terres qui l'avoisinent et pour assainir le pays qui sans lui reste exposé à une **humidité malfaisante**.*

Considérant aussi que le succès des récoltes serait hautement compromis dans les années pluvieuses et que la terre resterait submergée si le fossé n'existait pas, s'il n'était pas tenu dans un état de réparation et d'entretien convenable, que c'est précisément le cas où il se trouve en ce moment, est d'avis sur ce premier point qu'il est de la plus haute importance que le fossé soit restauré.

Sur les travaux à entreprendre, le conseil es d'avis que ces travaux soient confiés à monsieur DONNET, homme de l'art, et exécutés sur le devis qu'il a dressé précédemment.

Le conseil est d'avis que cette charge doit être supportée, comme elle l'a été de tout temps, par les seuls propriétaires dont les terres versent leurs eaux dans le fossé, et sur chacun dans une proportion basée sur les quantités d'arpents qu'ils possèdent ».



Le ru de l'Écoute s'il Pleut :

En 1986 à Vert-le-Grand avec au fond la butte de Montauger
En 2014 à Ris-Orangis, peu avant son passage sous la N 7

1943 : HYDROBASE DE COURCOURONNES

La nature du sol a suscité un projet qui a failli tout mettre à l'eau !

Une décision ministérielle du 10 août 1936 concernant la réalisation de "l'Aéroport transatlantique de Paris"...

Suivi d'un arrêté préfectoral de Versailles du 15 janvier 1937 autorisant des forages...

En juin 1943, le Secrétariat d'État à l'aviation en confie l'étude à :

Mr MARRAST, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, et

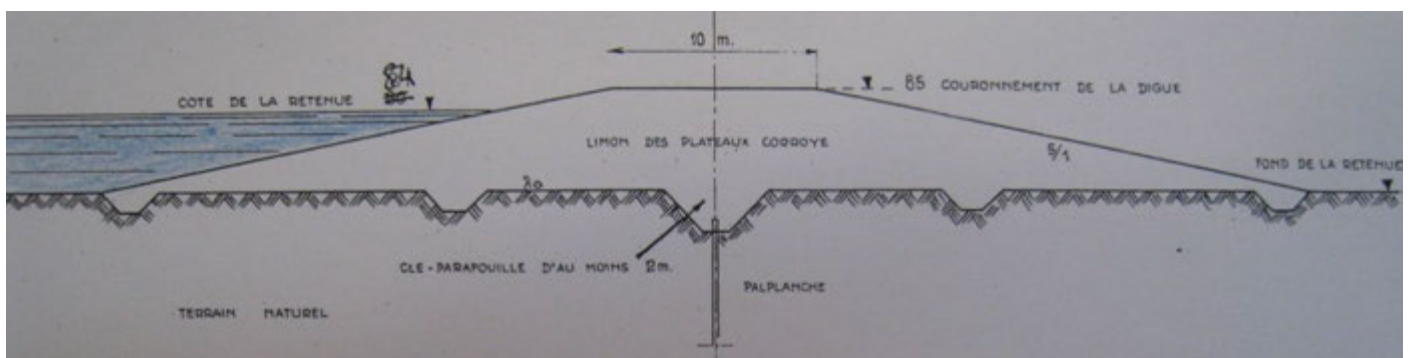
Mr GAUTRUCHE, architecte en chef de la ville de Paris et du département de la Seine.

Dans ce projet, **le village de Courcouronnes est supprimé** et la butte sur laquelle il est construit est arasée.



Plan général de la base.

Village de Courcouronnes



Profil type des digues à ériger



1915 ; environnement de l'abbaye de Saint Guénault



1968, le village de Courcouronnes vu depuis la ferme du Bois-Briard

1967 : ÉTUDE GÉOLOGIQUE ET GÉOTHECNIQUE

(Réalisée par le laboratoire régional des Ponts et Chaussées de Trappes)



1970, le plateau d'Évry-Courcouronnes (Au fond : Ris-Orangis)

Topographie et géologie

Le plateau de l'Hurepoix dans la région d'Évry-Courcouronnes est très plat, d'une altitude de 80 à 85 mètres. Sa surface est constituée essentiellement par la formation de brie, qui se présente sous des faciès variables allant d'un calcaire relativement sain à une argile dite "à meulière", certaines zones se présentant sous la forme d'un banc de meulière compacte, épais de plusieurs mètres.

Le seul relief de ce plateau est la butte de Courcouronnes, d'une vingtaine de mètres, vestige de la formation des sables de Fontainebleau.

La vallée de la Seine à Évry échancre ce plateau d'environ 50 mètres. Elle crée un paysage de coteaux en pente douce dont le flanc est recouvert d'éboulis provenant des différentes formations recoupées de marnes vertes et calcaires de Champigny.

Hydrographie et végétation

La Seine entre Viry-Châtillon et Corbeil est un élément remarquable du paysage du fait de l'élargissement de son lit et de l'ampleur de ses rives à pente douce.

Les cours d'eau qui traversent le plateau (même le principal, le ru de l'Écoute-s'il-Pleut), n'entaillent pas de vallées ; de ce fait cette zone est assez mal drainée.

La nappe phréatique est peu profonde, son niveau varie entre moins 1 et moins 4 mètres. L'agriculture fonctionne sur un système de drains ; les mares, aujourd'hui asséchées, étaient autrefois très nombreuses.

L'urbanisation projetée va vraisemblablement quelque peu modifier l'organisation hydrographique actuelle du plateau.

Des précautions devront être prises pour ne pas risquer d'assécher une partie des espaces boisés existants, éléments précieux de la future composition urbaine et de l'aménagement d'ensemble.

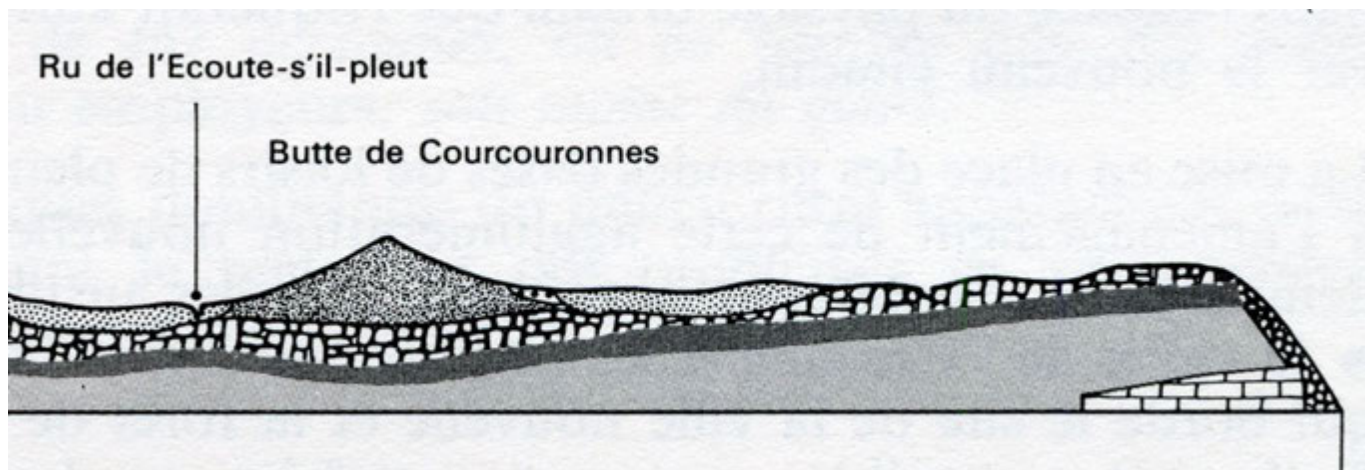
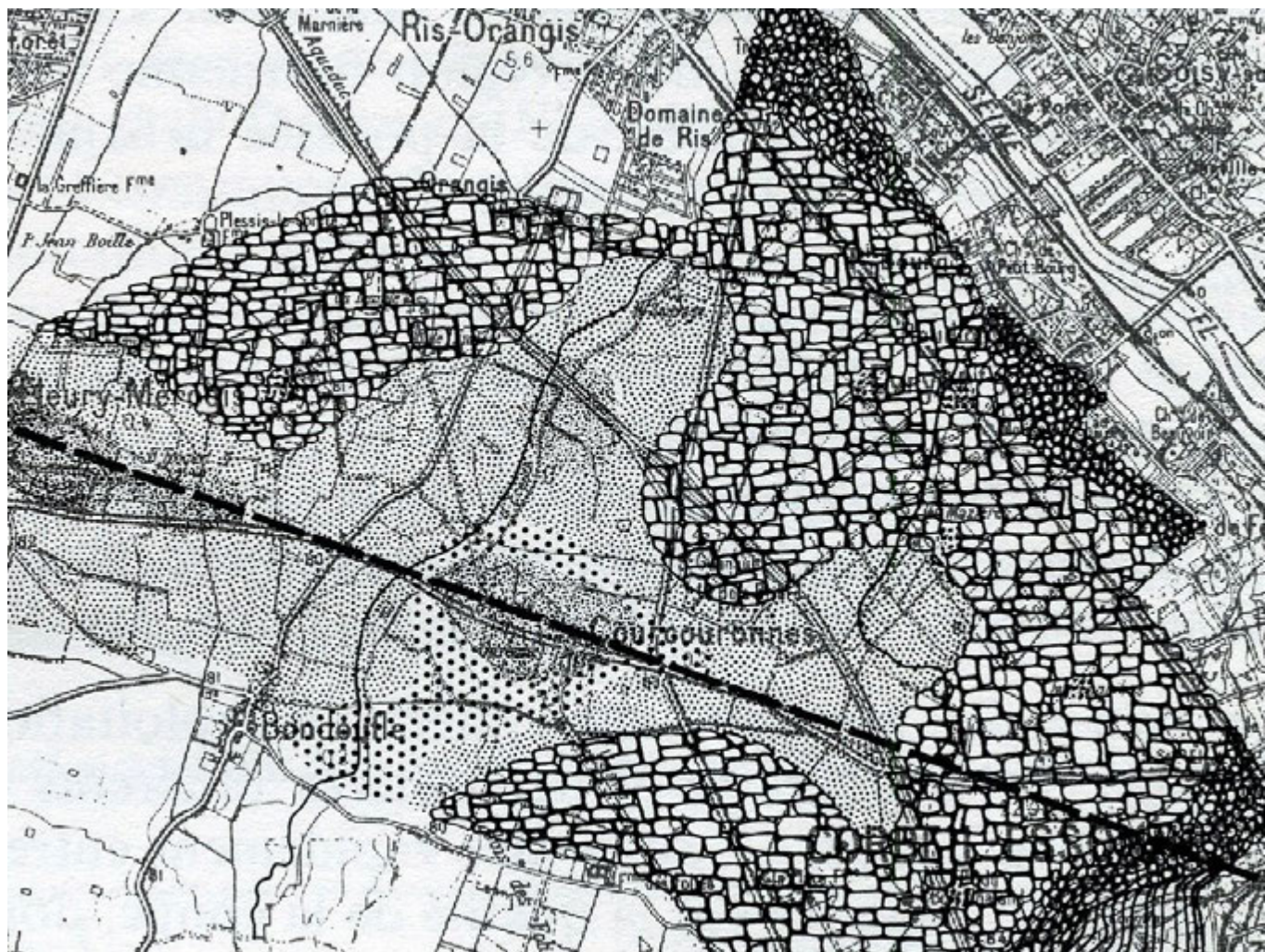
A Évry le coteau de la Seine n'a plus que quelques bois isolés et quelques restes de parcs de châteaux. Sur le plateau subsistent des écrans de chasse (composés de taillis médiocres) ainsi que le bois de Saint-Eutrope et celui des Coquibus. Ce dernier bois possède de belles essences ; un parc public de qualité pourrait y être aménagé.

Une nécessaire mutation du système d'exploitation de ce capital forestier (qui répond à des critères différents en milieu rural et en milieu urbain) devra être rapidement entreprise : l'optique du forestier, orientée sur la qualité de la coupe, doit faire place à la vision du paysagiste.

vision du paysagiste.

Conclusion

Le plateau, zone d'accueil principale de la nouvelle urbanisation projetée, ne présente pas d'éléments de site dont la valeur urbaine potentielle s'impose à première vue. Sa configuration laisse toute latitude pour l'organisation de la zone centrale de la ville nouvelle dont **le modelé résultera entièrement d'une création** architecturée et paysagée.



	Eboulis	
	Alluvions	
	Sable de Fontainebleau	
	Sable éboulé sur le sable de Fontainebleau	STAMPIEN
	Sable éboulé sur la meulière et le calcaire de Brie	
	Présence de lentilles sableuses dans la meulière de Brie	
	Calcaire et meulière de Brie	SANNOISIEN
	Marne verte et glaises à Cyrènes	
	Marnes supra-gypseuses	
	Calcaire de Champigny	BARTONIEN SUPÉRIEUR



1970 : LA MUTATION DU PLATEAU AGRICOLE

L'urbanisation de ce plateau aura pour principale conséquence une imperméabilisation importante de son sol.

Données techniques :

Le plateau d'Évry-Courcouronnes est à 45 mètres au-dessus du niveau de la Seine, elle-même étant à une altitude de 43 mètres. La ville nouvelle va se construire principalement sur les 2000 hectares de ce plateau. La forte densité urbaine prévue entre la Seine et l'autoroute A6 (1000 hectares) va imperméabiliser le sol à environ 75% de sa surface. Au sud de l'autoroute, l'urbanisation moins dense ne couvrira que 35% des terres. L'eau de pluie, dite de ruissellement, représentera plusieurs dizaines de milliers de M³ en cas d'orage. Cette eau devra être envoyée dans la Seine afin d'éviter les inondations. Deux solutions sont possibles : Soit l'évacuation immédiate par le biais de conduits enterrés ; soit la retenue des eaux dans des bassins de régulation avant qu'elles ne s'écoulent plus lentement dans le fleuve.

Données économiques :

L'urbanisation prévue allant jusqu'au sud des communes de Bondoufle et de Lisses, les terrains concernés les plus éloignés sont à près de 8 Km de la Seine. L'évacuation des eaux pluviales par le biais de conduits enterrés suppose que ceux-ci soient d'une section considérable. De plus, sur une telle longueur, leur profondeur dans le sol entraînera des travaux colossaux très coûteux. La formule "bassins de retenue" sera donc plus économique, même si l'on y inclut le coût du foncier.

Données commerciales :

Comme l'indique l'étude du site réalisée en 1967, le plateau ne présente pas d'éléments remarquables. La majorité des parcs d'activité économique étant prévue en bordure et au sud de l'autoroute, pour y attirer les entreprises, les commerciaux de l'Épérvy mettront en avant (entre autre) des sites d'accueil particulièrement bien paysagés, verdoyants et avec des plans d'eau.

Conclusion :

Compte tenu de ces données, l'Épérvy décide que le traitement des eaux pluviales se fera sous deux formes différentes :

Des tuyaux enterrés dans la partie centrale de la ville nouvelle (entre l'autoroute et la Seine).

Des bassins de rétention de l'autre côté de l'autoroute, (Bondoufle, Courcouronnes et Lisses).

Faire en sorte que les bassins de rétention soient **des miroirs d'eau permanents** a supposé une étude technique spécifique car, pour être pérenne, leur niveau devra être celui de la nappe phréatique dont la hauteur va évoluer. En effet, outre l'imperméabilisation, la nouvelle ligne SNCF prévue pour desservir le futur Centre-ville, sera encaissée suffisamment profondément afin d'éviter les nuisances sonores. Cette tranchée de 10 à 12 mètres de profondeur sur une longueur de 7 km traversant le plateau d'Est en Ouest sera un véritable drain permanent qui va faire baisser le niveau naturel de cette nappe.

Cette étude a été confiée à une entreprise hollandaise (SAUVETERRE) qui a donc permis de savoir précisément et 30 ans à l'avance quel sera le niveau de cette nappe aux différents endroits de la ville.

C'est ainsi que seront réalisés les bassins suivants :

Le lac de Courcouronnes.

Le canal de Saint Guénault à Courcouronnes.

Le canal de La Marinière à Bondoufle

Les plans d'eau du Bois de l'Épine à Courcouronnes et Ris-Orangis.

Le plan d'eau du Canal à Courcouronnes.

Le lac Léonard de Vinci à Lisses.

Les plans d'eau du golf de Bondoufle.

Le plan d'eau du Rondeau à Courcouronnes.



1972, le collecteur principal d'eaux pluviales : sous le parc Henri Fabre



1975, la tranchée SNCF au niveau d'Évry-centre, vue vers l'Ouest depuis le pont du Bd de France

SURFACE DES ESPACES VERTS

Dénomination	Surface	Intervention de Michel CHOQUET
Bois et Plaine de la Garenne	34	24
Bois de la Grange	3	
Bois de la Tombe	55	
Bois des Folies	51	
Bords de l'Essonne	33	
Canal de la Marinière	6	6
Entrée de ville Nord sur A6	25	25
Golf de Bondoufle (Val-Grand)	59	59
La Pinède	2	
Parc Bataille	8	
Parc de Saint Eutrope (y compris hippodrome)	270	120
Parc des Bordes	13	13
Parc des Bords de Seine	8	5
Parc des Coquibus	27	27
Parc des Loges	14	14
Parc des Tourelles	11	
Parc des Trois Parts	10	10
Parc du Bois de Mon Cœur	4	4
Parc du Lac	23	23
Parc du Rondeau	22	22
Parc Henri Fabre	22	22
Parc Léonard de Vinci	16	16
Parc Pompidou	2	
Park-Way	160	160
Square de la Table Ronde	2	2
Total en hectares :	880	552

Le domaine de Versailles a une surface totale de 787 hectares dont 428 pour le Grand parc avec 350 000 arbres

Michel CHOQUET



1979, à l'Épévy

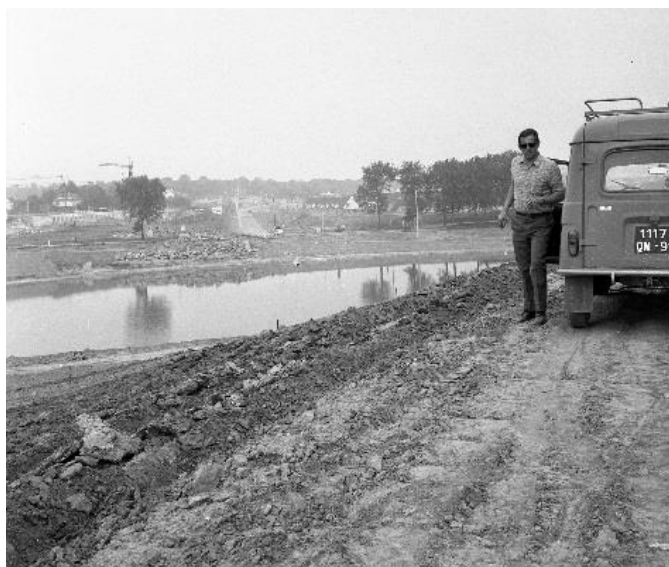
Major de l'école d'horticulture d'Igny.

Diplôme d'architecte paysagiste à la "Vilvorde Agricultural School" en Belgique.

Diplômé de "l'Institut international et supérieur d'urbanisme appliqué de Bruxelles".

De 1967 à 1992 :

Chargé de la conception et de la réalisation des espaces verts de la ville nouvelle au sein de l'équipe pluridisciplinaire de l'atelier d'urbanisme de l'Épévy (Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle d'Évry).



1972 et 1980, sur la butte centrale du parc du Lac à Courcouronnes



1980, sur le tracé de l'allée Traversière du parc des Coquibus



1980, contrôle de la plantation des 70000 chênes dans le parc de Saint Eutrope (au fond la prison de Fleury-Mérogis)

PARC HENRI FABRE

Ce parc appelé aussi "coulée verte" a été conçu afin de permettre aux promeneurs de se rendre à pied depuis le Centre-ville jusqu'au Parc des Bord de Seine sans jamais rencontrer de voitures.

Constitué de cinq tronçons reliés par des passerelles, il s'étend sur 2 Km de longueur depuis le square de La Résistance à Évry-centre jusqu'à la rue du 8 Mai 1945 à Évry-Village en incluant le cimetière préexistant.

Grace aux terres rapportées, les cheminements piétonniers franchissent en douceur les grandes voiries routières que sont la rue des Mazières, le Bd de France, la RN 7 et le Bd du maréchal Leclerc.

Sous ce parc et à très grande profondeur se trouvent le collecteur principal des eaux pluviales ainsi que celui des eaux usées.

Le tout nouveau maire d'Évry de l'époque (succédant à Michel BOSCHER), peu convaincu par les projets de la ville nouvelle, a octroyé des permis de construire sur les terrains disponibles qui auraient permis la liaison de ce parc avec la Seine.

Fiche technique

Début des travaux : 1970

Superficie : 16 hectares

Modelé avec les 3 800 000 m³ de terre de la tranchée SNCF (soit le volume de 933 piscines olympiques)



1973 la tranchée SNCF au niveau de la gare Évry-Courcouronnes



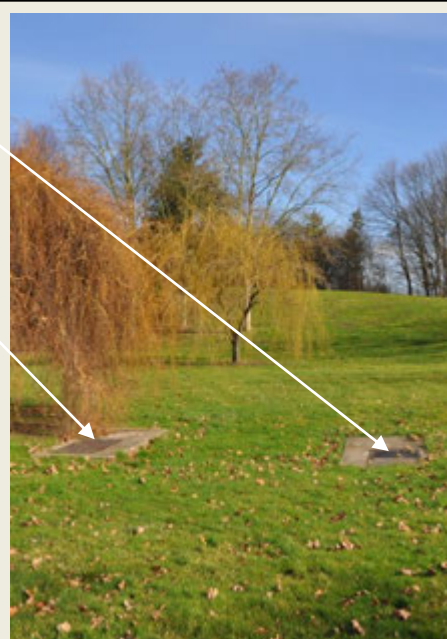
Les deux conduits d'eaux pluviales et usées sous le parc



1971



1972



2014

Avant-après (tranchée sous le parc)



1972, en haut à droite : la préfecture



1973

la fontaine

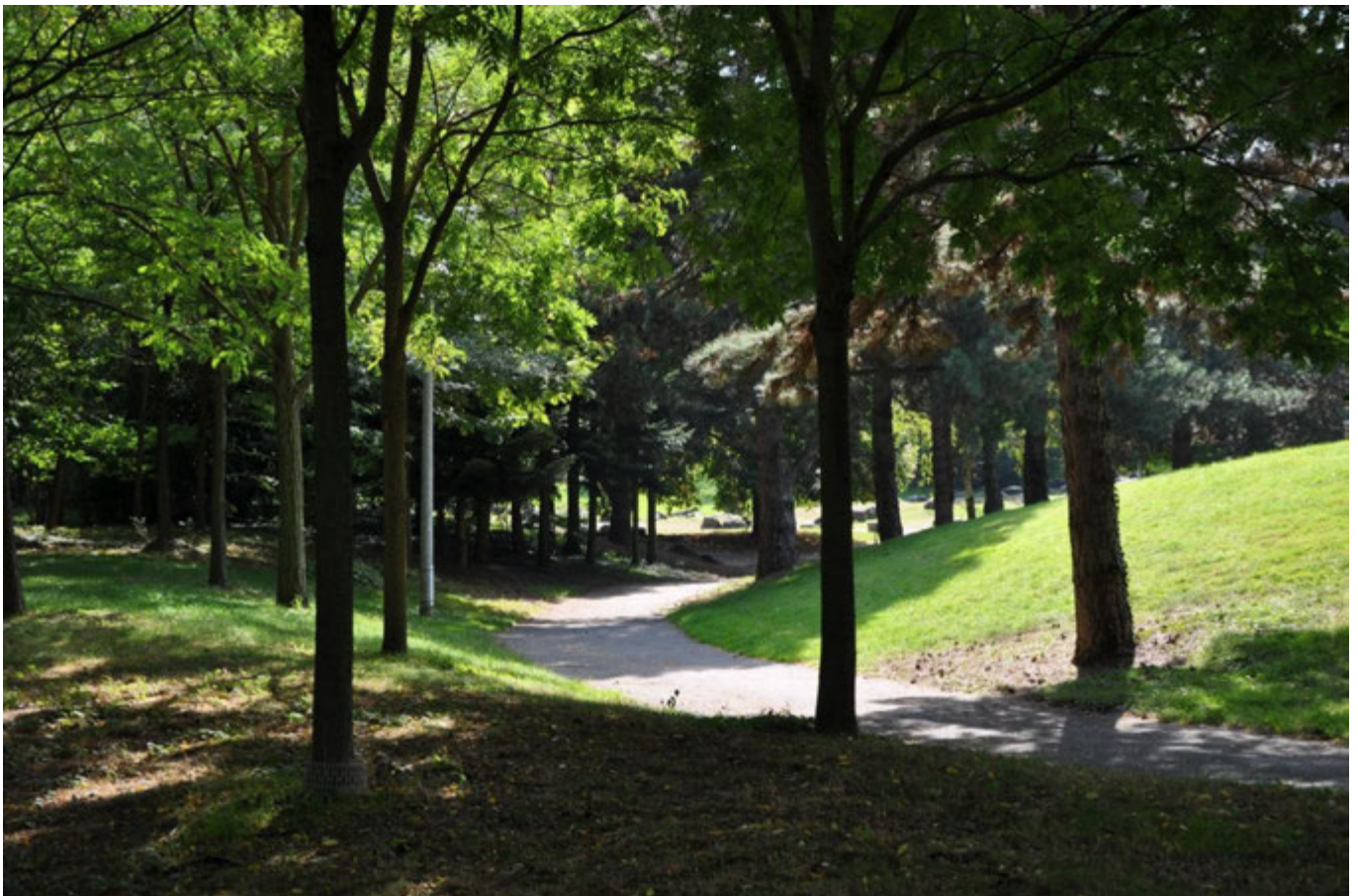
2014

Avant-après (pins noirs et aire de jeux)



Passerelle au-dessus de la RN 7, la pagode





PARC DU LAC

Le lac de Courcouronnes est le **premier bassin de rétention des eaux pluviales** qui a été réalisé. Les ingénieurs prévoyaient un simple trou rectangulaire comme ils ont l'habitude de le faire partout ailleurs. Michel CHOQUET a eu du mal à les convaincre de mettre en œuvre une autre forme et a dû se plier aux exigences suivantes :

- Un déplacement minimum des terres excavées.

(D'où l'importance de la butte centrale).

- Que tout le bon sablon extrait soit utilisé pour la réalisation de la voirie environnante.

(« *Ils ne me laissent que la m...* » dira-t-il).

- La forme du plan d'eau devra aller rechercher au plus près les points d'injection des 7 conduits d'eaux pluviales.

(D'où la forme finale composée de deux parties reliées par une sorte de canal plus ou moins étroit).

- Que la végétation éventuelle n'envoie pas de feuilles mortes dans le plan d'eau.

(D'où la plantation de conifères sur la face nord de la butte centrale).

- Qu'en cas d'orage centenaire, son niveau puisse s'élever d'au moins 2 mètres sans provoquer de perturbations, puis que l'eau ainsi retenue s'évacue lentement vers la Seine.

(D'où le déversoir construit dans la partie Ouest permettant de réguler le débit à l'aide d'une vanne réglable).

Fiche technique

Début des travaux : 1970

Superficie : 22 hectares

Surface du plan d'eau : 7 hectares

Capacité de retenue d'eau supplémentaire : 140 000 m³

Périmètre du plan d'eau : 1780 mètres

350 000 m³ de terre déplacées

Ses eaux s'écoulent dans le canal de Saint Guénault

Par ailleurs, le fait de vouloir en ville un miroir d'eau permanent impose d'autres contraintes :

- Que son niveau d'eau soit celui de la nappe phréatique (voir explication page 12).

- Que ce plan d'eau ne soit pas source de nuisances olfactives ou une pépinière de moustiques.

Pour cela il est impératif de créer un équilibre naturel entre l'eau, la faune aquatique et la végétation aquatique.

- Que ce plan d'eau ne soit pas source de danger pour les habitants et en particulier des enfants.

Pour répondre à ces deux derniers critères, une banquette de terre de 3 mètres de large sera réalisée sur le pourtour.

Sa hauteur d'eau ne dépasse pas 30 cm et elle est plantée principalement de roseaux. Grâce à ce dispositif, la végétation oxygène l'eau ce qui permet aux poissons d'y vivre en se nourrissant des larves de moustiques. Ceux qui y tomberaient devraient parcourir les 3 mètres de végétaux avant de descendre en pente douce vers le centre du plan d'eau qui a une profondeur de 1,50 mètre. Une piscine de 10m sur 5 et de 3m de profondeur permet aux poissons d'y trouver de l'eau plus fraîche en cas de canicule.

Deux ambiances différentes dès la conception.

Le secteur Ouest avec une ambiance naturelle à caractère plutôt écologique (photo de couverture) encadré par des talus plantés le protégeant de la ville. Une île formée à partir des gros grès de Fontainebleau extraits sur place permet à certaines espèces animales de s'y réfugier.

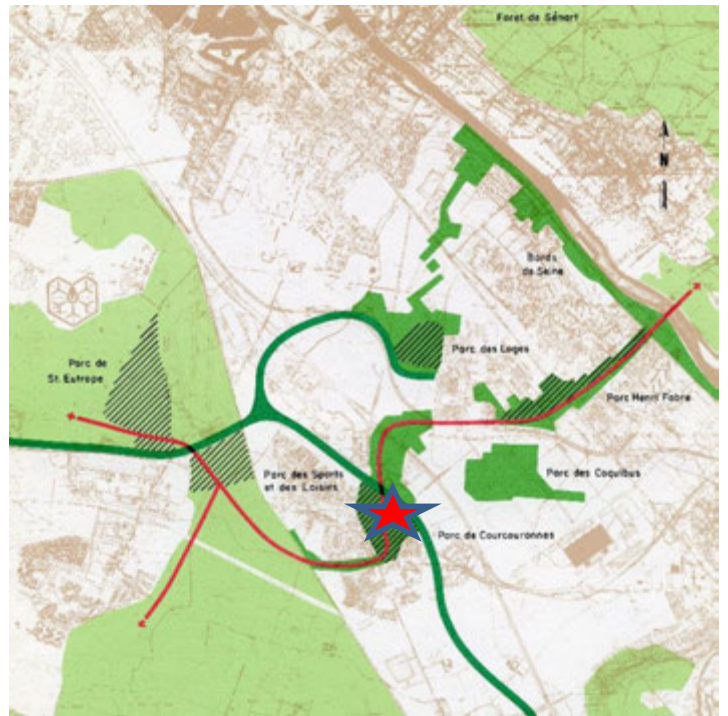
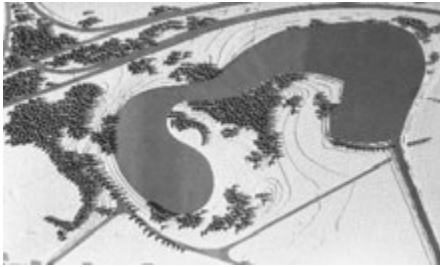
Le secteur Est avec une vision plus urbaine, visible depuis la voirie (voir Park-Way page 50) est partiellement bordée par des constructions. Dans cette partie des activités ludiques, sportives ou culturelles peuvent s'y développer. Un ponton avec embarcadère permet la mise à l'eau de bateaux à rames ou d'optimistes pour l'initiation à la voile. Une sculpture pour l'initiation à l'escalade (la première réalisée en France) s'y implante en 1975. De larges espaces engazonnés pouvant accueillir occasionnellement de grands rassemblements. Le paysagiste avait également prévu que s'y installe au moins un restaurant ou guinguette avec terrasse au bord de l'eau.

La partie du plan d'eau qui relie ces deux secteurs est d'une longueur de 300 mètres. Elle comporte un étranglement qui est dominé de part et d'autre par des plates-formes d'égale hauteur. Celles-ci sont destinées à recevoir une passerelle piétonne. Sa hauteur a été prévue de telle sorte que les optimistes ne puissent passer dessous de manière à préserver la tranquillité de la faune sauvage du secteur Ouest. Situé dans la continuité des ponceaux sous la Park-Way, cet ouvrage d'art n'est pas encore réalisé à ce jour. Pour Michel Choquet, cet endroit devait être un "élément remarquable" de la liaison douce dessinée au début des années 1970. Celle-ci relie la Forêt de Sénart au parc de Saint Eutrope en passant par Évry-centre.

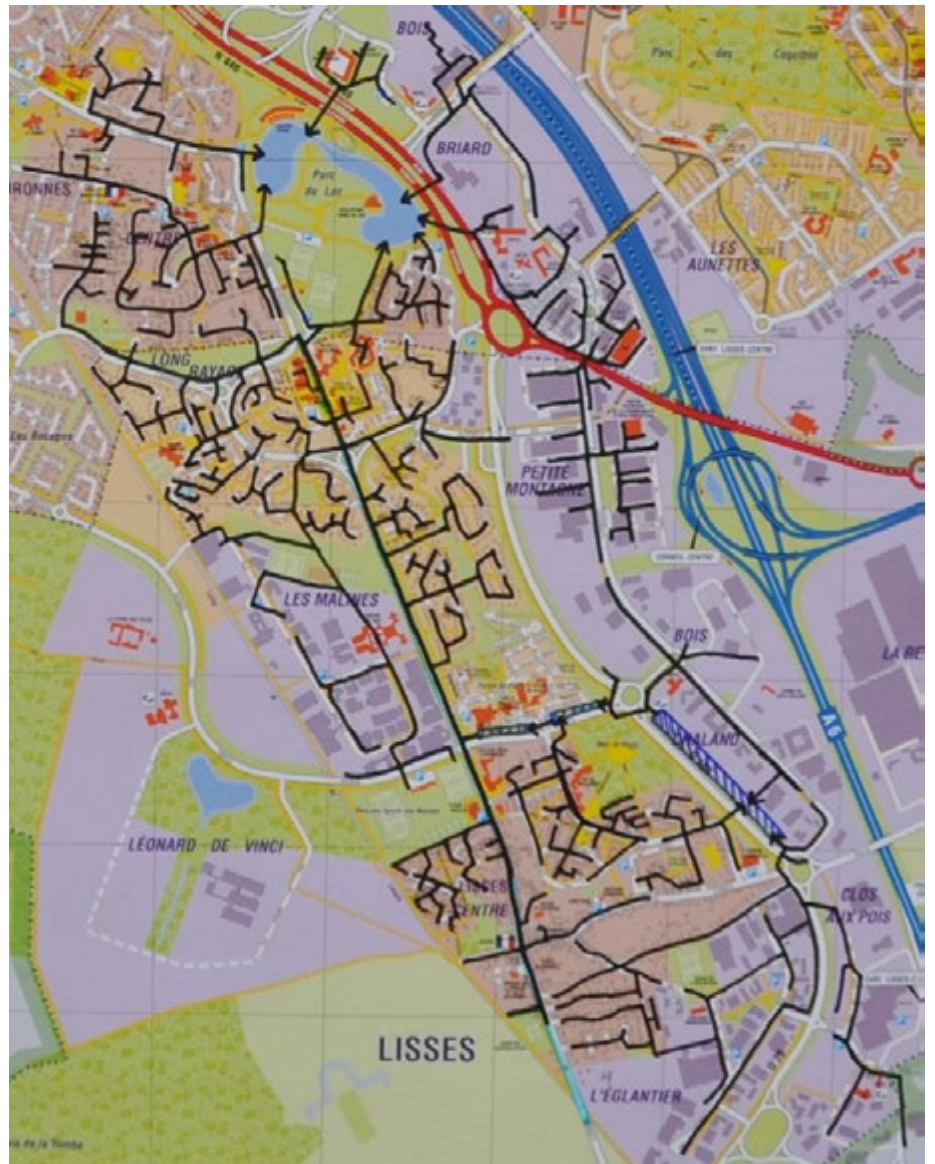
Michel CHOQUET : « Ce lac sera le reflet de la citoyenneté de ses riverains : Soit respecté, soit pollué par des lavages de voitures sur la voie publique ou des branchements de machines à laver sur le réseau d'eaux pluviales ».



1969, maquette d'étude du modelé des buttes



1970, situation du parc du Lac dans la liaison douce



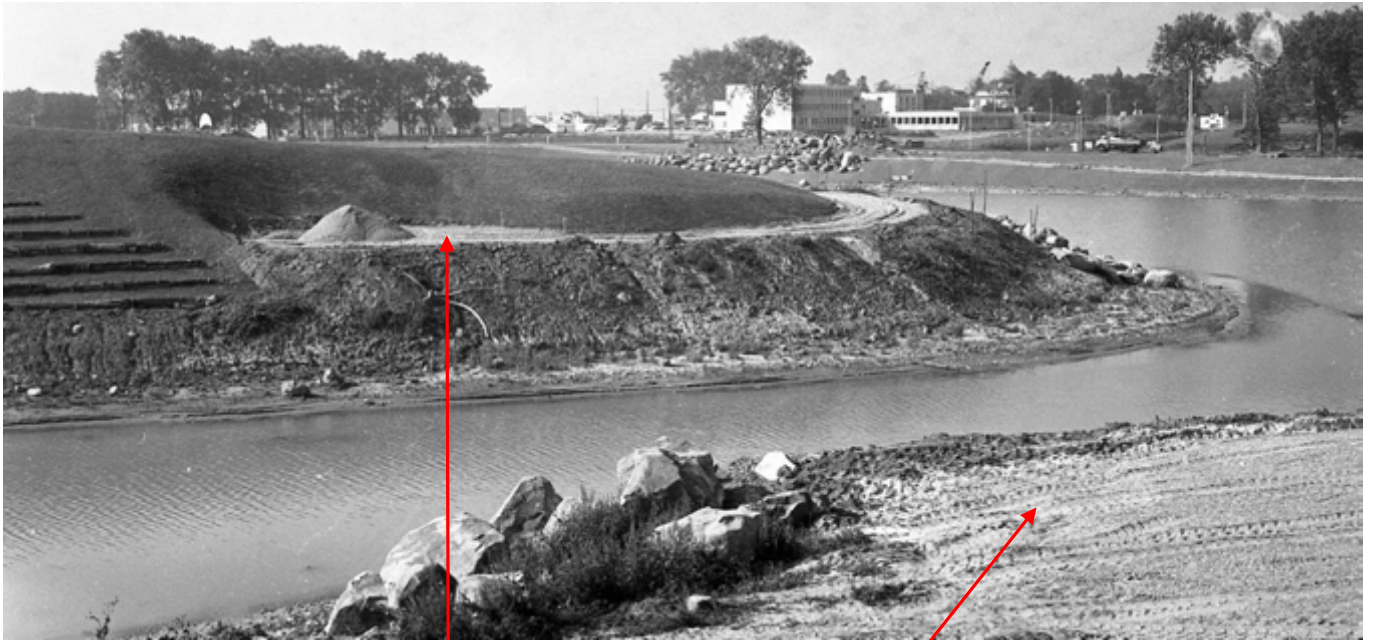
Bassin versant du lac de Courcouronnes



Octobre 1970 et octobre 1971

Ferme du Bois-Briard



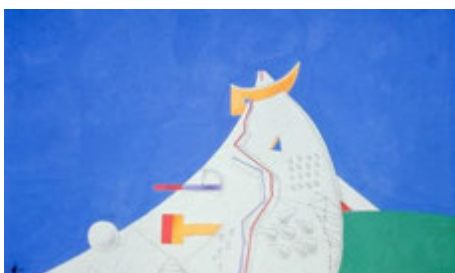


1972, plates-formes pour la passerelle



1972, engazonnement (en haut à droite la première tranche du Novotel)

site de la sculpture d'escalade



dessin de 1972

"La Dame du lac"
Œuvre de Pierre SZEKELY
(Alain DUPRE, alpiniste conseillé technique)
Réalisée en 1975
Hauteur : 17 mètres





Mai 2000, festival des musiques du monde



Secteur Est



Modélisme :
Championnat de France
de voile modèle R 10 R
le 19 septembre 1983



Plaine de jeux devant les habitations



1973



2013

Secteur Ouest



Les oiseaux du lac
Canard colvert, oie cendrée, foulque macroule, cygne tuberculé,
poule-d'eau gallinule, héron cendré, mouette rieuse...



La partie médiane, le déversoir et le secteur Ouest

PARC DES LOGES

Ce parc est situé entre le quartier des Pyramides et celui du Canal., il a été créé à partir d'un terrain rigoureusement plat (Comme pour le parc Henri Fabre). En dessinant le modelé, Michel CHOQUET aimait dire « *Dans la ville, j'apporte la douceur des lignes courbes, les architectes construisant avec des verticales et des horizontales* ». La partie de ces courbes constituée de buttes pavées est aujourd'hui le point culminant de la commune d'Évry.

Le relief de ce parc est en forme de croissant qui s'ouvre vers l'entrée Est de la ville (le long de l'immeuble Sofinco). Ainsi l'automobiliste venant de Paris par A6 devait découvrir la silhouette de la cité se découpant derrière les courbes vertes du parc. Le coloriste du quartier des Pyramides, Bernard Lassus, avait choisi un vert clair pour les façades donnant sur le parc de manière à amenuiser l'aspect visuel des constructions (certaines de ces façades ont même des reliefs de feuillage). Aujourd'hui cette perspective n'existe plus car, d'une part une butte de terre anti-caravane a été érigée puis plantée le long du Bd de l'Écoute s'il Pleut et d'autre part les immeubles ont été recouverts d'une peinture uniforme couleur coquille d'œuf.

Les végétaux ont été placés sur le modelé du croissant afin de créer plusieurs macro-alvéoles de verdure.

La grande plaine centrale engazonnée ne comporte pas de surface horizontale de manière à rendre impossible son utilisation par les joueurs de football qui, constatation faite, ont la fâcheuse habitude de faire clôturer ces terrains sauvages les rendant ainsi inaccessibles aux autres usagés des parcs.

Les équipements sportifs du lycée des Loges tout proche sont intégrés dans ce parc de manière que ceux-ci puissent être utilisés par les habitants en dehors des heures scolaires.

Fiche technique

Début des travaux : 1971

Superficie : 20 hectares

Modelé avec 400 000 m³ de terre en provenance du creusement du Bd de l'Europe, des fondations de l'Agora, de la place des Terrasses et de celles du centre commercial Evry 2.





1974, le parc des Loges : apport des terres en provenance des chantiers d'Évry-centre (les grues au fond)



1977, construction des buttes pavées



1982



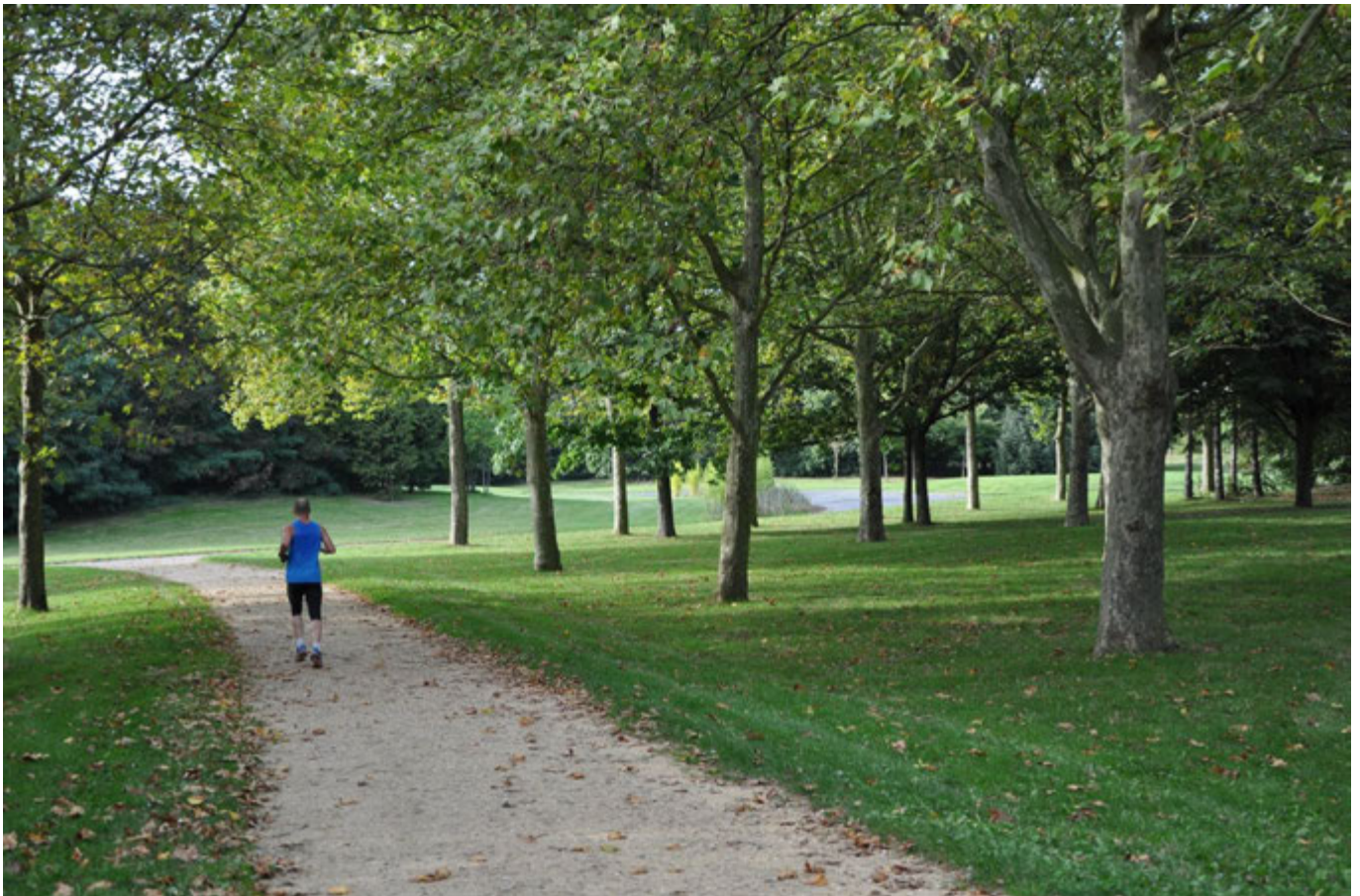
1971



2013

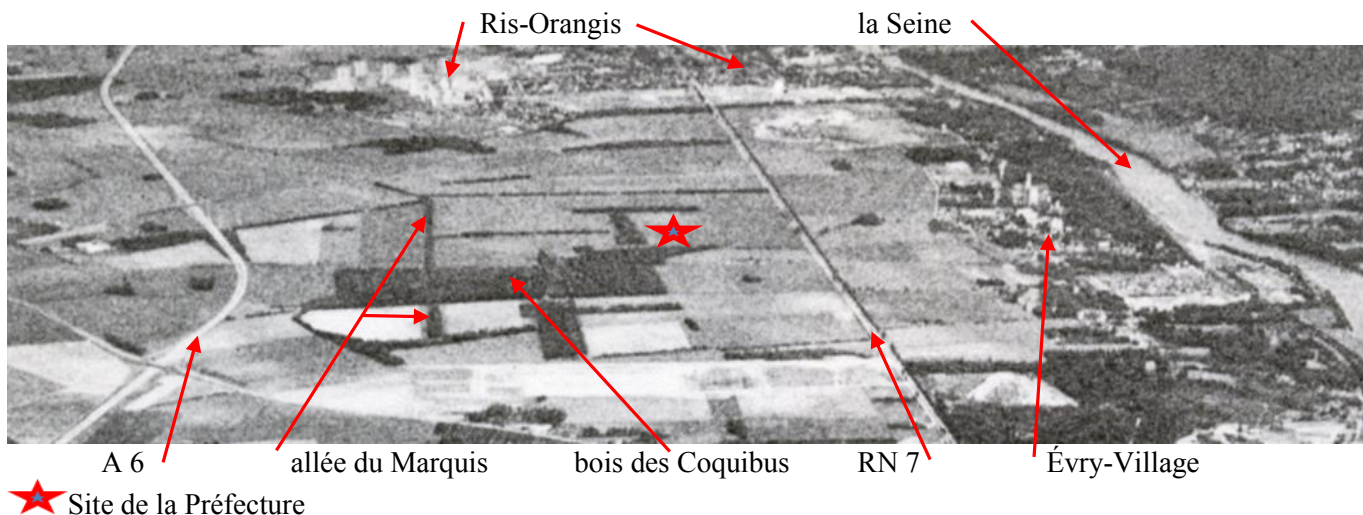
Parc des Loges et boulevard de l'Europe

Avant - après





PARC DES COQUIBUS



Le parc des Coquibus a été conçu à partir du seul bois existant sur le plateau d'Évry.

Dans ce bois quasi à l'abandon, dense et touffu, subsistaient les traces des allées du Marquis et des Rhododendrons. Dès l'année 1976, Michel CHOQUET a su magistralement trouver un parti d'organisation fort qui tienne compte à la fois du site et des projets urbains envisagés alors autour, tout en prévoyant des tranches opérationnelle évolutives. Trois quartiers devaient enserrer le parc à venir. Il s'agit des Épinettes et des Aunettes pour 2500 logements chacun et de la frange sud d'Évry-centre. A l'époque, seule l'organisation urbaine générale des Épinettes était définie. Les deux autres étaient encore dans les limbes mais il était déjà affirmé qu'une liaison piétonne forte devrait connecter le sud du centre aux deux autres quartiers.

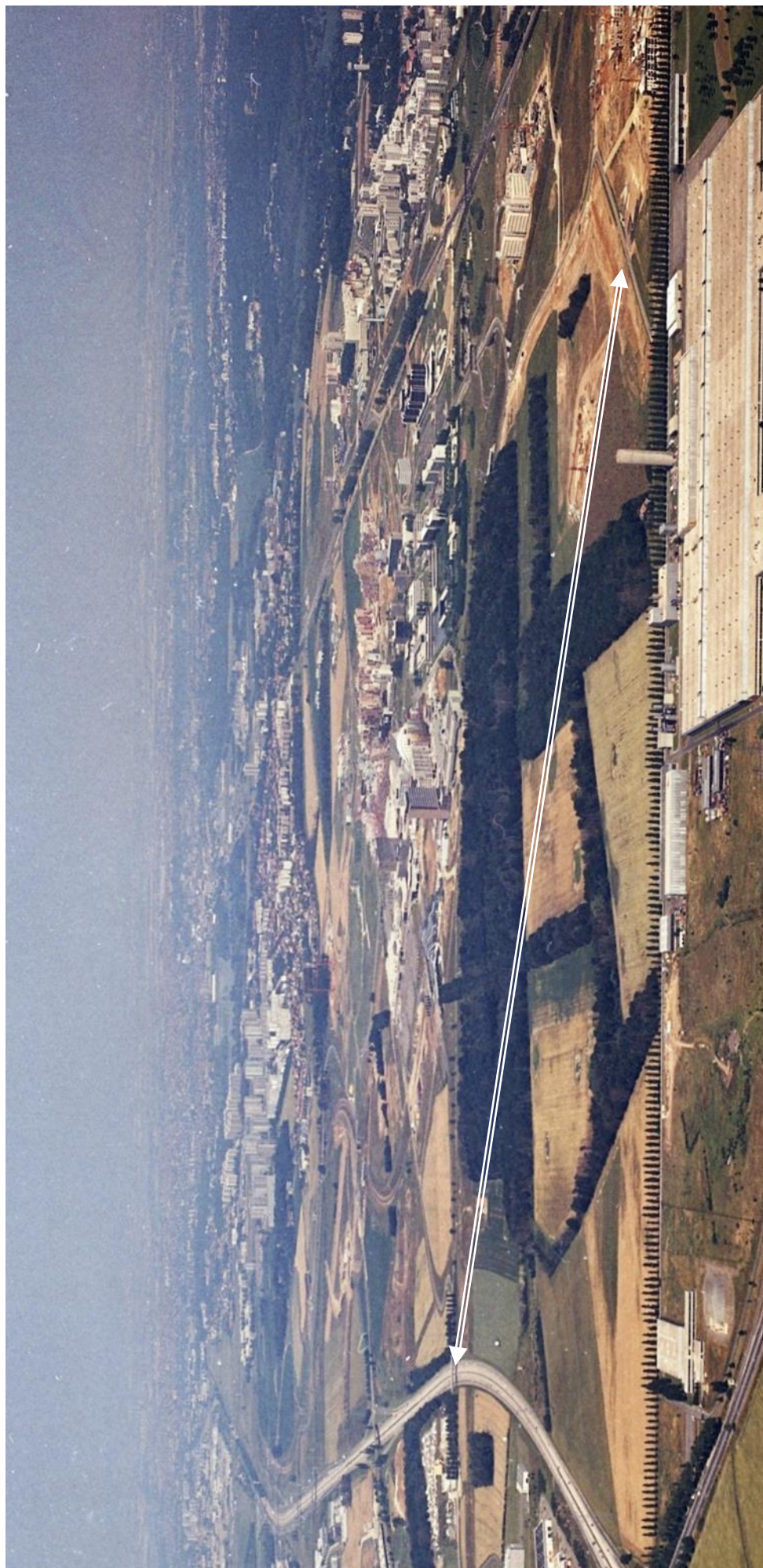
L'ensemble de la composition repose sur un trait de crayon tracé sur le papier : Créer une perspective de 1 400 mètres allant depuis l'intérieur du quartier des Épinettes jusqu'au pont de l'avenue du Lac sur l'autoroute A6. A chaque extrémité une "construction remarquable" devait y être édifiée. Cet axe, concrétisé par deux allées parallèles plantées (promenade du Grand-Coquibus) sera la base d'un trapèze jouté des trois quartiers. Ce trapèze s'appuie à l'Est sur l'allée existante des rhododendrons. Il intègre une vaste partie des anciens champs transformée en plaine de jeux. Au nord l'allée Haute relie Les-Épinettes au Centre-ville tandis que l'allée du Marquis de Raies devient l'axe principal entre la mairie d'Évry et Les-Aunettes.

Les 27 hectares de ce trapèze sont rendus accessibles au public par des allées complémentaires, principalement l'allée Polaire strictement nord-sud et l'allée Médiane strictement est-ouest.

Pour la création de cet ensemble, une partie du boisement préexistant a été supprimée. En contrepartie, 70 000 chênes ont été plantés dans le parc de Saint Eutrope (photo page 15).

De ce parc Michel CHOQUET déclare : « *C'est celui que j'ai eu le plus de plaisir à réaliser, il est le plus majestueux de la ville nouvelle* ».





1978 tracé de la promenade du Grand-Coquibus



1976, allée du Marquis de Raies



1976

La maison forestière



1976, allée des Rhododendrons



Situé à l'orée du bois des Coquibus, **l'Orme à Martin** (nom du garde-chasse logé à proximité) était le plus bel arbre du plateau d'Évry. La nouvelle ligne SNCF a été tracée de manière à le préserver mais la graphiose ayant décimé tous les ormes d'Europe il a dû être abattu. Il s'est couché le 18 juillet 1972 à 15h15.

Vu son emplacement d'origine (voir ★ sur le plan page 32), officiellement l'Épévy avait donné son nom à une rue d'Évry-centre. Le Conseil municipal de l'époque ayant préféré "cours Blaise Pascal", c'est la commune de Courcouronnes qui a donné son nom à une de ses avenues pour en garder la mémoire.



Les travaux en 1980 et 1981



Allée du Charme



Michel CHOQUET sur le chantier (à gauche)



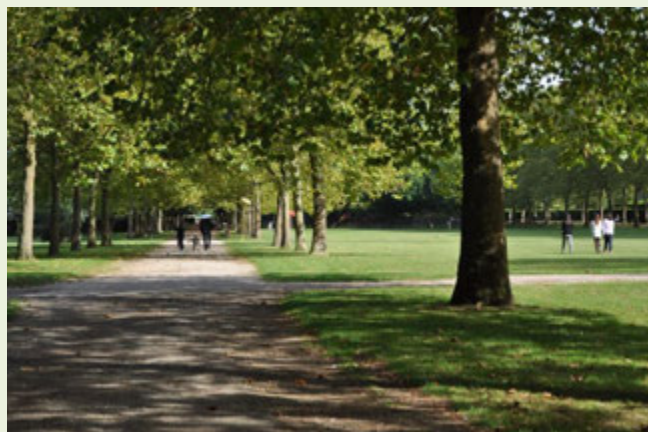
Allée du Marquis de Raies vue depuis la future promenade du Grand-Coquibus



Allée Traversière

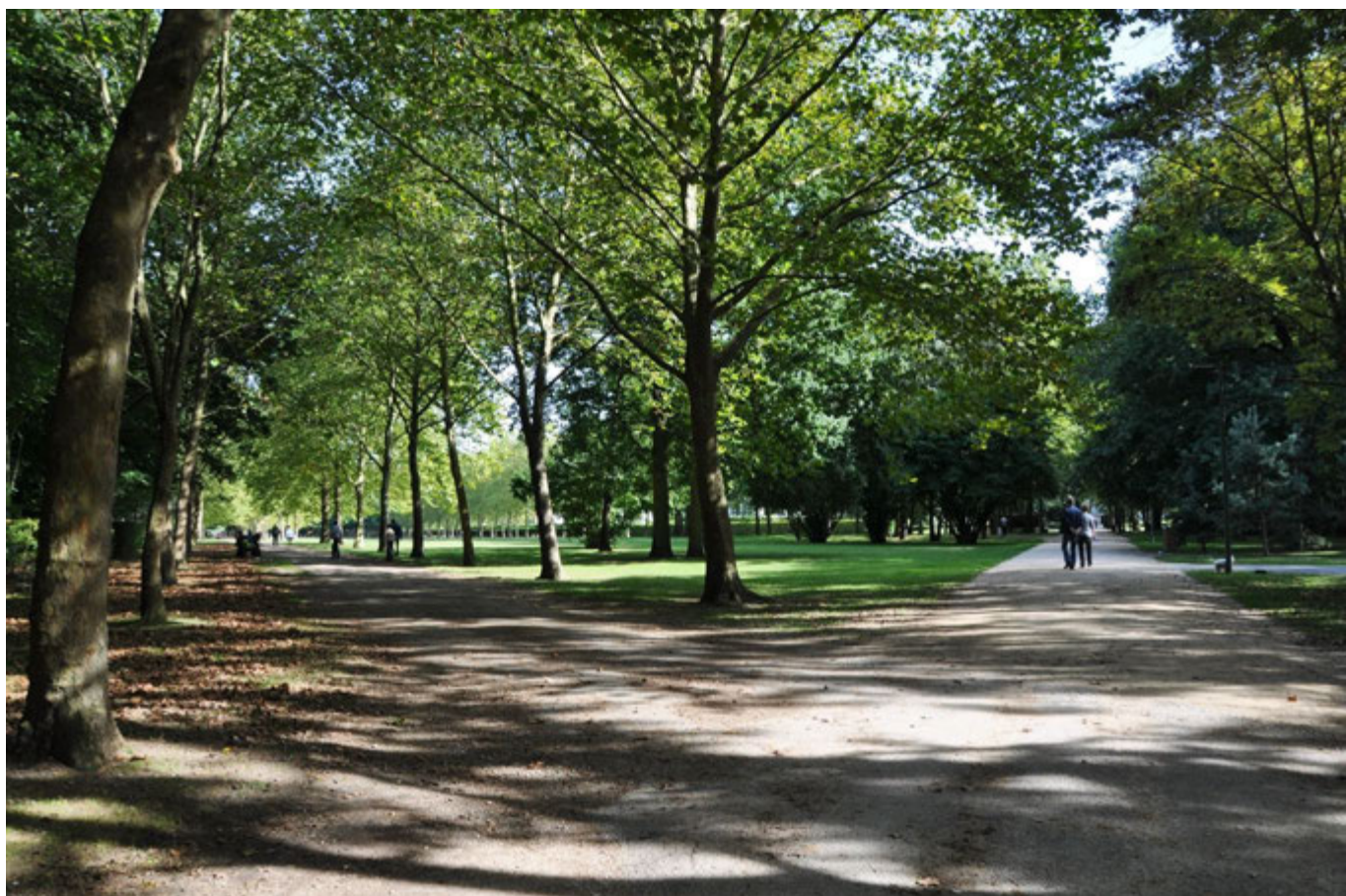


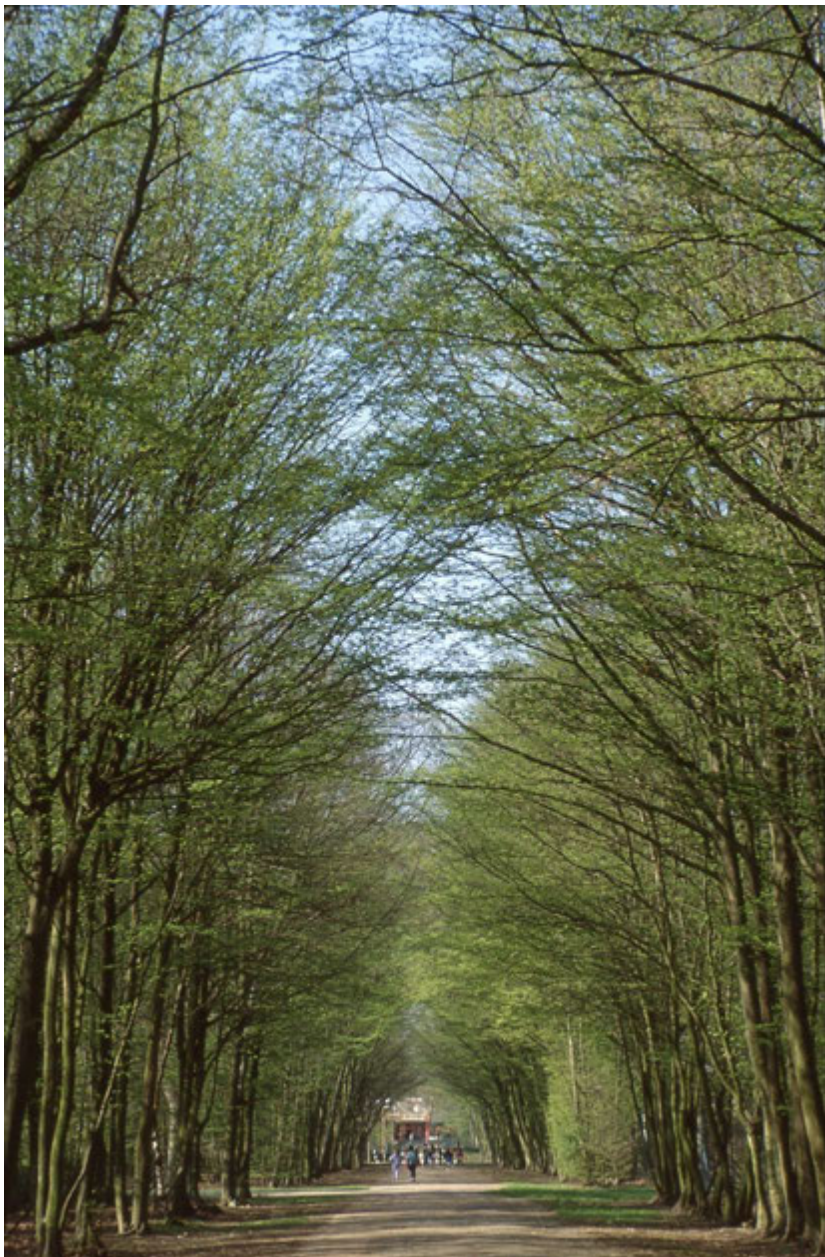
1980



2013

promenade du Grand-Coquibus

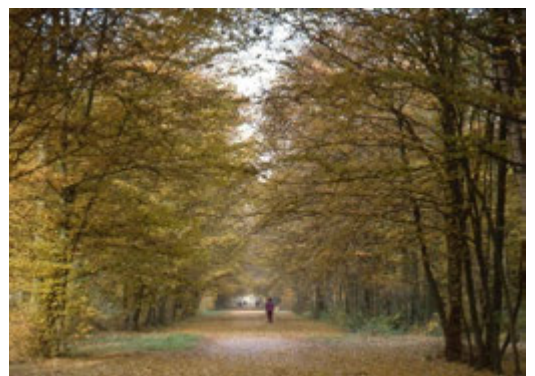




Entrée du parc depuis les Aunettes



Pénétrante dans les Epinettes



Allée du Marquis de Raies

PARC DU RONDEAU

« C'est comme un grand cirque antique, en le dessinant j'imaginais des courses de chars romains ».

L'idée en est venue à Michel CHOQUET suite à un voyage à Oxford où il découvre un immense vélodrome en plein air. La piste circulaire est aussi complétée par des modelés sur lesquels évoluent les cyclistes.



En 1986 un spectacle "Son et lumière", réunissant plus de 15 000 spectateurs dans le parc du Lac à Courcouronnes, conforte l'idée de créer un site plus adapté aux grands spectacles et moins proche des habitations afin d'éviter les nuisances sonores.

L'emplacement choisi correspond à la continuité verte entre les parcs du Lac et Saint Eutrope (voir schéma page 21). Cet emplacement satisfait également le besoin d'un nouveau bassin de rétention des eaux pluviales situé près de l'Écoute s'il Pleut et devant desservir les nouvelles urbanisations des Bocages et de La Grande Brèche.

Le dessin d'origine se présente sous la forme d'un grand trou circulaire destiné à se remplir en cas d'orage décennal. Dans celui-ci seule une petite surface aura de l'eau en permanence (la lentille d'eau). La terre extraite servira à l'élévation de trois buttes circulaires disposées autour en formant un triangle équilatéral. Un canal amont et aval est relié au ru de l'Écoute s'il Pleut.

Situé à cheval sur deux communes, pour des raisons de politique locale, seule la partie située sur Courcouronnes pourra être réalisée. Les deux buttes existantes sont donc plus hautes que prévu, devant encaisser à elles seules le volume de terre extrait. Ces "deux mamelles de la ville" (comme les appelle Michel Choquet) ne sont plantées que sur la moitié de leur surface pour deux raisons : les souder au bois de la Garenne existant tout en préservant la possibilité d'y aménager des gradins dans le futur.

Ce parc est desservi par une longue allée (1km) plantée d'une quadruple rangée de marronniers.



Fiche technique

Surface : 22 hectares

Année de réalisation : 1986

Diamètre du rond : 180 mètres

Profondeur du rond 3 mètres

Longueur des canaux : 850 mètres

Volume de retenue d'eau possible : 85 000 m³

Volume de terre déplacée : 230 000 m³



Le site avant travaux (Courcouronnes au fond)



Allée du Rondeau



Gérard d'Arcy urbaniste du secteur et Michel Choquet



La continuité verte, site pour grand équipement sportif ou de loisir (aujourd'hui le stade Robert Bobin)



Octobre 1987, découverte du parc





PARC DE SAINT EUTROPE

Le parc de Saint Eutrope est pour la ville nouvelle ce qu'est le bois de Vincennes pour Paris.

Sa superficie est de 270 hectares composés, à l'origine, de bois et de clairières. Il a pour vocation d'accueillir de grands équipements pour le sport, la détente et les loisirs de plein air.



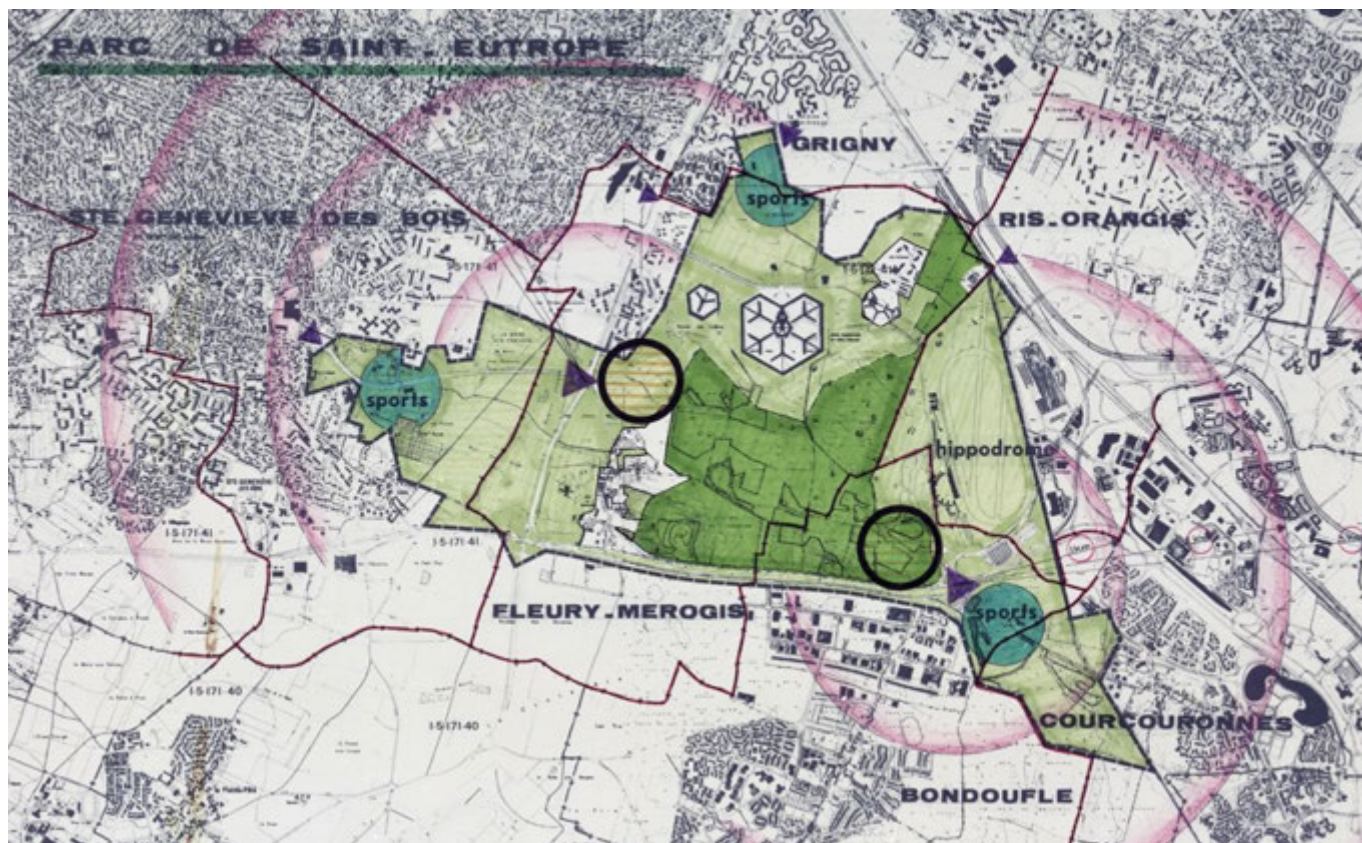
Le site en 1970 vu depuis la route reliant Bondoufle à Ris-Orangis (D 31), à gauche la N 446

En 1970 l'hippodrome des Arcades (ex hippodrome du Tremblay) vient s'y implanter sur 96 hectares.

Simultanément, une 1^{ère} tranche de 20 hectares est aménagée en base de loisirs de plein air : **le bois du Kiosque**. Après un nécessaire débroussaillage et des travaux de drainage, à l'entrée est mis en place un grand parking sur Over-Green puis des allées de promenade sont tracées dans le sous-bois. Les clairières sont mises en prairies accessibles ; la grande mare entièrement reconfigurée avec autour un bassin réalisé en pavés pour jeux dans l'eau ; des créations de structures rustiques en bois implantées sur du sable de Fontainebleau.

En 1978 une 2^{ème} tranche est ouverte au public : **Le petit train**. L'opportunité s'est présentée d'y accueillir une collection privée de trains Decauville (chemin de fer à voie étroite inventé à la ferme du Bois-Briard à Courcouronnes en 1850). Sa gare est construite à proximité du grand parking et une voie ferrée est tracée à travers bois et clairières jusqu'à Fleury-Mérogis. A terme, il est prévu que ce petit train desserve l'ensemble des équipements du parc et soit aussi relié à la gare SNCF Orangis-Bois de l'Epine en passant par le pont situé sous A6 au nord de l'hippodrome.

Dans ce parc, 70 000 chênes ont été plantés sur 70 hectares de plaines en compensation des arbres abattus dans le bois des Coquibus (La Direction départementale de l'agriculture imposant la règle de 10 pour 1).





La grande mare



Le pont sous A6



État des lieux



Défrichage et drainage



Pose de l'Over-Green sur le grand parking



Réalisation du bassin en pavés



construction des tribunes de l'hippodrome



1973 Michel Choquet expose son projet à la presse



Hippodrome des Arcades





23 juin 1979 championnat Ile de France de patin à roulettes



27 avril 1978 inauguration du petit train



LES PARCS D'ACTIVITES

Créer des sites d'accueil particulièrement bien paysagés, telle était la demande de l'équipe de l'Épévy chargée de faire venir des entreprises sur la ville nouvelle (voir le Document mémoire n° 8). Le premier de ces parcs d'activité est celui du Bois de l'Épine. Michel CHOQUET s'est servi du ru de l'Écoute s'il Pleut pour y organiser un espace central arboré. Suivront dans cet esprit : Saint Guénault, Bois-Briard, Bois-Chaland et Léonard de Vinci.

Bois de l'Épine



1990, inauguration de la sculpture de Marie Camdessus offerte par l'Association de mécénat d'entreprise

Saint Guénault



Bois-Briard



Bois-Chaland



Léonard de Vinci



LE GOLF

C'est après avoir visité plusieurs "golfs immobiliers" en Angleterre que Michel CHOQUET a dessiné celui de Bondoufle à la fin des années 90. D'une superficie de 59 hectares, 4,5 sont des plans d'eau faisant partie du réseau général des bassins de rétention. Le modelé a été spécialement étudié pour répondre aux besoins des joueurs et l'ensemble est protégé de la route D 31 par une imposante butte plantée. La première tranche de 18 trous a été inaugurée par Olivier STIRN, secrétaire d'État au tourisme, le 26 juin 1990. Une deuxième tranche de 8 trous était envisagée sur la bande de terrain bondoufflois situé de l'autre côté de la D 31.



1989 finition du chantier



1990 inauguration



LA PARK-WAY

Une Park-Way est une voie paysagée.

Ce concept vient du paysagiste américain John Lynch basé sur le fait que les séquences visuelles sont des éléments essentiels dans l'approche puis la perception de la ville par l'automobiliste.

Michel CHOQUET parvient à convaincre l'équipe pluridisciplinaire d'en réaliser une. Pour répondre à la demande du service chargé de faire venir des entreprises, celle-ci a pour fonction principale de desservir somptueusement les parcs d'activités.

Son tracé va de Sainte-Geneviève-des-Bois jusqu'à Villabé soit 8 km de long sur 200 mètres de large. Dans cette longue coulée arborée, les deux voies sont séparées et serpentent savamment comme un immense toboggan. Des ouvertures sont ménagées dans l'écran végétal de manière à découvrir certains éléments marquants de la ville ; soit depuis un point haut (hippodrome ou futur stade de rugby, approche d'Évry-centre), soit depuis un point bas (lac de Courcouronnes, canal de Saint Guénault, ferme du Bois-Briard). Les percées visuelles permettent de percevoir ces éléments remarquables durant 5 à 10 secondes. La 2^{ème} voie de la partie sud n'est pas encore réalisée.

Une piste cyclable très sécurisée fait partie de l'ensemble et les secteurs d'habitation sont protégés par d'imposants talus plantés eux aussi.

Cette voie est remarquable par le fait qu'elle n'est pas le support de panneaux publicitaires et n'offre pas de vision sur des ensembles commerciaux bituminés comme c'est le cas dans la majorité des villes françaises, voire mondiales.





1969, étude de la partie sud



1969, N 446 au niveau de Fleury-Mérogis



1970, début des travaux devant la ferme du Bois-Briard



1974, la pente douce entre la voie et le canal de Saint Guénault
(Très difficile à faire admettre aux ingénieurs de la DDE et pourtant sans elle le plan d'eau serait invisible).



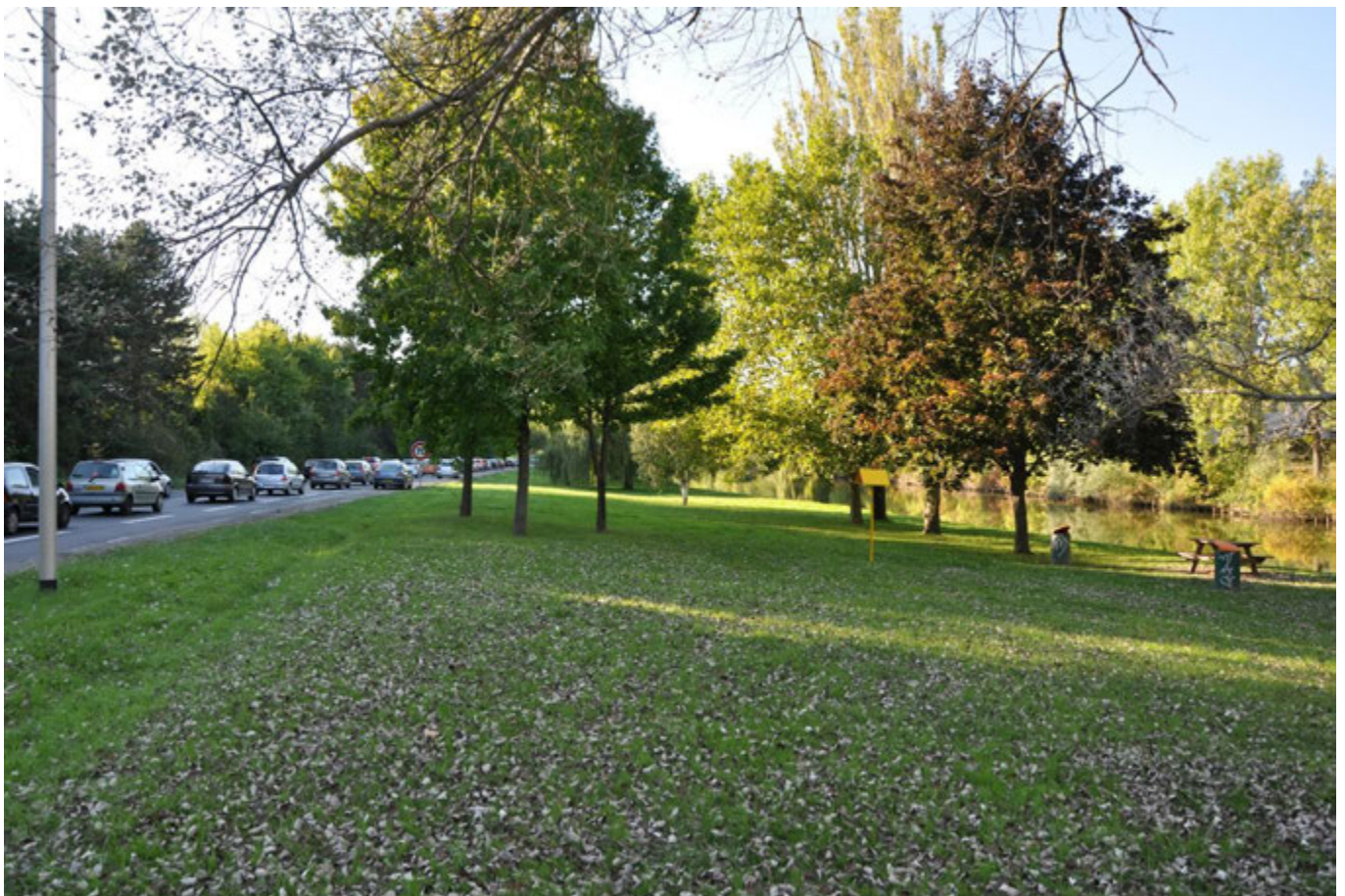
Entre le parc du Lac et Bois-Briard



Le long de Bois-Chaland



La piste cyclable bien protégée de la voirie



Ouverture sur le canal de Saint Guénault



Ouverture sur le parc du Lac



Avril 1991, exposition temporaire de Daniel BUREN sur le rond-point du parlement Européen

LA VOIRIE AUTOMOBILE

Le réseau routier primaire (les grandes voiries) de la ville nouvelle a été décidé par la Direction départementale de l'équipement en contradiction avec les urbanistes qui souhaitaient créer des avenues et des rues traditionnelles, telles qu'elles existent dans toutes les villes latines. Il leur a été imposé un réseau de type autoroutier. A lui seul par exemple, l'échangeur Nord sur A6 a la même surface que le centre-ville d'Évry ; les connections entre la RN 7 et la ville sont de véritables nœuds autoroutiers ; la largeur exigée des grandes avenues doit permettre d'en doubler la capacité. Le tracé de la Francilienne contournant la ville a été abandonné et remplacé par le sextuplement de la largeur de l'autoroute A6 ! On peut ajouter à cela la mode des grands ronds-points en pleine ville alors qu'au départ ceux-ci étaient prévus pour remplacer les carrefours dangereux dans les campagnes. Difficile de créer un minimum d'urbanité avec une telle contrainte. Ce contexte explique le parti-pris d'une séparation un peu systématique entre la voiture et le piéton. Par son savoir-faire le paysagiste a su adoucir la dureté de ce "tout voiture".

L'échangeur Nord par exemple aurait dû ressembler à celui de La-Villette sur le boulevard périphérique à Paris. Bien au contraire c'est un parc vallonné, un poumon de verdure que parcourt l'automobiliste avant de découvrir la ville (voir l'arrivée sur le parc des Loges page 28).

Michel CHOQUET, étant souvent en contact avec les grandes entreprises de travaux public d'Ile de France, a pu y faire déposer les 350 000 m³ de terre provenant du "trou des Halles" en 1972-73. Ces 25 hectares ont donc été aménagés sans frais hormis l'achat des végétaux. Il raconte : « *La noria de camions était incessante, il en arrivait un toute les 30" ; parfois ils étaient une vingtaine en même temps à décharger du haut des buttes en marche arrière. Il y en a un qui, ayant reculé trop loin, est tombé au fond. Vu sa vétusté il a été enfoui avec la terre des autres camions. Un jour... les archéologues vont se poser des questions !* ».

Les grandes artères routières sont plantées par des alignements d'arbres qui, au fur et à mesure de leur croissance, feront diminuer l'aspect visuel de leur largeur. Dans le même but, les réserves de terrain pour en doubler la capacité sont également arborées.

L'arrivée au centre-ville en provenance de la Park-Way a été plantée de 100 cèdres du Liban.



1975, échange entre RN 7 et Bd de France (au centre, le parc Henri Fabre)



1975, Bd de l'Europe entre centre commercial et Pyramides



Echangeur Nord sur A6



Entrée de ville depuis la Park-Way (avenue Paul Delouvrier)



Boulevard de l'Europe



Boulevard des Coquibus



Entrée de Courcouronnes-centre



Le site propre au Canal



Rond-point de l'Aqueduc à Lisses

LES ESPACES PIÉTONNIERS



Mars 1979, plantation des Charmes du cours Blaise Pascal





Évry-centre





Allée du Canal à Courcouronnes



Au long de l'avenue du 8 mai 1945 à Lisses



Allée des primevères à Lisses



Chemin de Chatre à Courcouronnes (appelé chemin vert)

LE JARDIN DU SILENCE



Le projet de jardin intérieur

(Extraits de la plaquette de présentation en 1982)

La densité du bâti offre de quoi vivre, travailler, se distraire, se cultiver. On peut s'interroger pour savoir si on permet à l'homme de rester à sa dimension d'homme, de préserver et de développer des valeurs liées à la contemplation, au silence, à la gratuité d'une démarche qu'elle soit religieuse ou philosophique.

Cette préoccupation a conduit à proposer, en plein cœur de la ville, la réalisation d'un "jardin intérieur".

Les jardins clos, les cours intérieures cernées de murs sont communs à maintes civilisations (cloître, jardin zen, cour des mosquées, cour sanctuaire hindou, jardin et cour d'Orient, de Turquie ou d'Afrique).

Ce jardin de calme, jardin secret, modeste et mystérieux, sera le jardin du sage, du grand-père, du poète, du croyant et du non croyant.

Situé 11 allée Jacquard à Évry, ce jardin a été réalisé grâce à la force de persuasion de l'urbaniste du Centre-ville François DESBRUYÈRE. Michel CHOQUET l'a dessiné. Les murs végétalisés créent une intériorité magique comme s'ils n'existaient pas. La sérénité est générée par les pergolas qui créent des jeux de lumière et d'ombre. Celles-ci protègent également des regards provenant des hautes constructions alentour. Comme dans les cloîtres anciens, une allée permet d'en faire le tour. Le son de l'eau qui coule participe à la quiétude du lieu, une fontaine en pierre étant placée au centre. De même que les moines cultivaient des essences rares venus de pays lointains, la typologie végétale y est non traditionnelle ; par exemple un "Osmanthus aquifolium" à feuillage persistant (trouvé dans les collections privées des pépiniéristes) fleurit à la fin de l'été en dégageant ses agréables effluves.



1er mai 1986, mise en place de la fontaine par le sculpteur Vincent GUIRO



500 000 ou 1 000 000 ?

Pour **"La journée de l'arbre"** du 31 mai 1979, Michel d'ORNANO, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a choisi la ville nouvelle d'Évry pour venir y planter un arbre, en présence des enfants des écoles, devant les télévisions nationales.

Lors de la préparation de cette manifestation, Michel CHOQUET avait signalé avoir déjà planté plus d'un million d'arbres mais le directeur de l'Épévy trouvant ce chiffre excessif l'a fait diviser par deux. Au final, les communicants ont choisi 500 001, marquant ainsi le début d'une nouvelle série de plantations.



Devant le palais de justice Michel CHOQUET termine la plantation ébauchée par le ministre

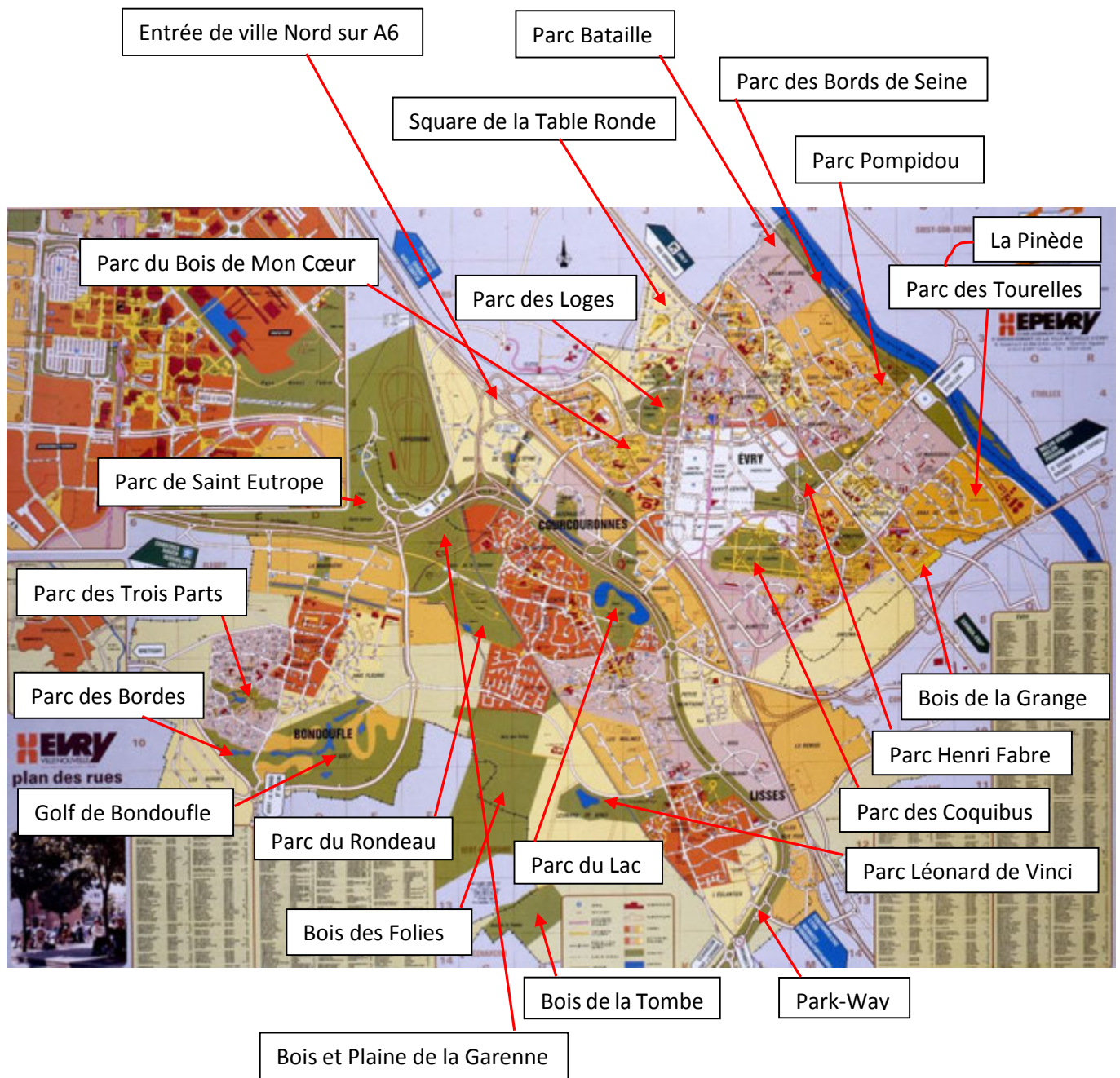


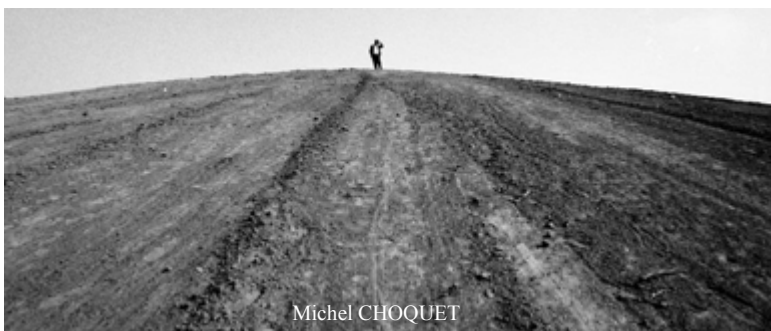
Chêne rouge d'Amérique (Quercus pyramidalis)



Sentier de Thorigny à Courcouronnes en 1970 et 2010

SITUATION DES PARCS DANS LA VILLE





Michel CHOQUET

Commentaires, photos et maquette de Dominique PLANQUETTE



Siège social :
C/O Service documentation et mémoire
Communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne
500 place des Champs-Élysées BP 62
Courcouronnes
91054 Évry Centre Essonne Cedex 02
[http : //www.agglo-evry.fr](http://www.agglo-evry.fr)
mailto : asso.mvn@laposte.net